Image not found or type unknown

Responsabilité de la régie

Par **Totocat**, le **17/06/2014** à **23:14**

Bonjour,
J'ai donné mandat a une régie pour la gestion de mon appartement. Il s'avère que ce dernier a été saccagé par l'avant dernier locataire (peinture refait en dépit du bon sens trou dans les murs.....). La régie n'a rien fait à l'encontre de ce locataire et je viens de m'apercevoir de l'étendu des dégâts.
Est ce que je peux faire payer les dégâts à la régie puisqu'elle n'a visiblement pas fait son travail lors de l'état des lieu, et comment dois je procéder?
Salutations
christophe

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés